

Attribution de subventions « Patrimoine »

Ville d'Orléans – Festival de Loire 2017

Du 20 au 24 septembre 2017, la ville d'Orléans organise une nouvelle édition du Festival de Loire. La 1^{ère} édition de ce festival s'est tenue en 2003.

Il s'agit du plus grand rassemblement européen de la marine fluviale, sur 2 km de quais plus de 200 bateaux de Loire et d'autres fleuves y seront accueillis. De nombreuses animations festives et pédagogiques autour du patrimoine fluvial sont proposées aux quelques 650 000 visiteurs attendus sur les 5 jours du festival.

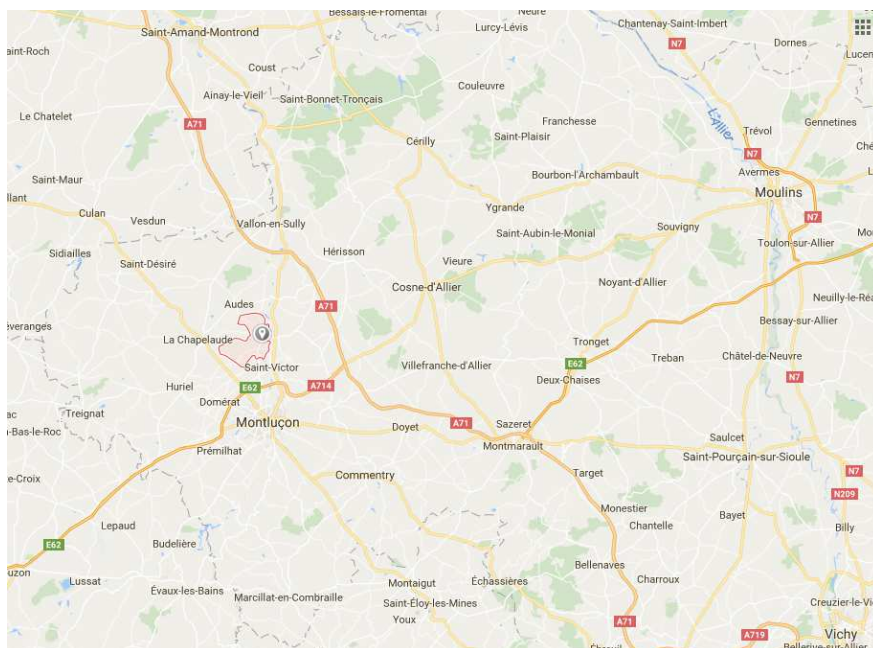
Pour cette édition 2017, le fleuve invité et qui sera mis à l'honneur est l'Ebre en Espagne et la région invitée est la Côte Basque.

Il est à noter que les locaux de l'Etablissement public Loire, situés sur le quai du Fort Alleaume, se retrouveront, de fait, au cœur de cette importante manifestation.

La ville d'Orléans sollicite une subvention de 5 000 € pour l'organisation de ce festival 2017.

Syndicat intercommunal pour l'entretien et le maintien en eau du canal de Berry – Restauration du pont-canal de Chantemerle à Vaux

Le canal de Berry est ponctué de plusieurs ouvrages d'art remarquables dont le pont canal de Chantemerle sur la commune de Vaux (03) à une dizaine de kilomètre au Nord de Montluçon.



La restauration de cet édifice s'inscrit dans une démarche de valorisation touristique et culturelle menée par les différents acteurs locaux à l'échelle du linéaire. Le canal fait partie de l'axe touristique structurant qu'est la Vallée du Cher et qui bénéficie d'un regain d'intérêt. Sur son linéaire, il dispose d'équipements d'accueil, d'une offre d'hébergements diversifiée et d'une bonne répartition de l'offre de restauration. Il est un support majeur d'activité de pleine nature car il permet principalement la pratique d'activités d'itinérance douce grâce à la voie verte du Canal de Berry. Cette offre est complétée par des activités liées à l'eau qui connaissent un fort succès : la pêche et la navigation en bateaux électriques.

Cette restauration doit permettre de procéder aux travaux nécessaires pour assurer l'usage et la pérennité de l'ouvrage tout en gardant son aspect architectural d'origine. Il est également prévu d'associer aux travaux un volet de mise en valeur du site.



Le montant total des travaux, à l'occasion d'une seconde estimation, s'élève à 995 815 € HT. L'Etablissement est sollicité à hauteur de 3 000 €.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver les délibérations correspondantes.